

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 avril 2019

Présents : QUENNESSON Julien, NAELTEN Marie-Michèle, CARLIER Jules, DELOEIL Alain, MOLIN André, MARCINIAK Nancy, BLANQUET Michelle, CAULIEZ Nadine, TOSOLINI Christian, DURANT Marc, KHAROUBI Simone, GUELTON Joëlle, MATUSZAK Lydie, LECLERCQ Michel, LEPAPE Jacques, MORTUAIRE Marlène, DIRIX Dominique, LOUBERT François, BLANQUET Maximilien, TIEFENBACH Jean-François, LEVEQUE-GODARD Frédérique, VANLICHTERVELDE Samuel, DUBOIS Hugues, HUTIN Cathy, BALLIEU Jean-François

Absents ayant donné pouvoir : QUENNESSON Jean-Claude, GILLES Brigitte, KSON Sandrine, PRUVOT Marie-Line, DELFOLIE Delphine, BERNARD Sylvie,

Absents : LESIEUX Peggy, RAOUT Hervé

Secrétaire de séance : CARLIER Jules

1) **Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants (P.T.S.) pour le projet « Somain Cœur de Ville ».**

Le Conseil Départemental du Nord, chef de file des solidarités territoriales, réaffirme sa présence aux côtés des porteurs de projets avec des dispositifs accompagnant financièrement les Communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements.

Le programme des Projets Territoriaux Structurants (P.T.S.) propose un accompagnement financier et en ingénierie pour les projets ambitieux et de rayonnement intercommunal portés par les communes ou intercommunalités, avec un accent particulier porté sur les projets présentant une dimension innovante.

Somain est une ville qui intéresse et attire : c'est une ville moyenne près de la campagne avec tous les services et équipements (écoles, collèges, lycées, équipements sportifs, théâtre, piscine, crèches...).

Avec 2 accès autoroute et une gare, elle est facilement accessible. Elle possède de plus un tissu associatif très actif. Elle propose une offre commerciale à la fois en périphérie et en centre-ville et une offre de soins importante. Son dynamisme associatif est reconnu.

Les habitants des communes voisines la fréquentent volontiers pour l'utilisation de tous ces services.

Elle peut également répondre à une demande en termes d'habitat pour des familles qui recherchent une ville moyenne avec des services ou pour des personnes âgées qui y recherchent les services et commerces de proximité.

Pourtant, on constate depuis quelques années un déclin de son attractivité. La menace est que Somain se vide de ce qui fait son rayonnement et ne devienne une ville dortoir.

Au cœur du Bassin Minier et du Douaisis, ville phare de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Somain doit valoriser davantage ses atouts.

Pour redynamiser le centre-ville, les différents pôles attracteurs ainsi que les fonciers mutables constituent des clés d'appui.

Le projet « Somain Cœur de Ville » est donc l'opportunité d'enrayer cette situation :

- En redonnant au cadre de vie une modernité et un caractère agréable qui incitera à venir se promener à Somain.
- En modernisant l'offre de commerces et en développant son attractivité
- En maintenant l'offre de santé,
- En animant la ville,
- En créant des logements et en luttant contre l'habitat ancien dégradé
- En profitant des atouts culturels pour développer une offre

A cet effet, la municipalité a lancé une opération de redynamisation de son centre-ville, dénommée « Somain Cœur de Ville » la mise en œuvre pourrait bénéficier d'une subvention d'investissement au titre des P.T.S. à hauteur de 40 % maximum avec une possibilité de bonification de 10 % au titre de projets innovants et de 50 % pour les études préalables.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter l'ensemble du dossier tel que déposé auprès du Conseil Départemental et de déposer des demandes de subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement technique et financier départemental au titre des P.T.S.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Proposition votée à l'unanimité

2) Réponse à l'Appel à projets du Conseil Régional Hauts-de-France : « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ».

Tout en s'associant au plan national « Action Cœur de Ville » à destination des 23 Communes des Hauts-de-France sélectionnées par l'Etat, la Région Hauts-de-France a décidé d'aller plus loin et de s'engager aux côtés des villes – souvent de plus petites tailles – faisant fonction de pôle de centralité, confrontées à un phénomène de déprise commerciale et résidentielle préoccupant au regard des enjeux de développement équilibré du territoire régional.

Le présent appel à projets vise à accompagner les projets de redynamisation commerciale qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de reconquête des centres-villes et des centres-bourgs.

Pour s'inscrire à cet appel à projets, les Communes doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Exercer des fonctions de centralités

Somain avec 12 570 habitants est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. Avec 5 354 logements, elle constitue 18% des logements de ce territoire. La ville a également deux accès autoroutiers, une gare ferroviaire et une gare routière. Elle peut donc rayonner au-delà de son territoire. Le diagnostic du SCOT Douaisis le confirme en l'identifiant dans son diagnostic commercial comme un pôle majeur. En effet, la ville rayonne très largement, sur 109 millions d'euros de chiffres d'affaires, 63 millions d'euros

viennent de l'extérieur. Sa zone de chalandise couvre 73 000 habitants d'après la Chambre de Commerce et d'industrie Grand Lille. La ville propose également 3 Collèges, 2 Lycées d'enseignement général et 1 Lycée d'enseignement technologique. Elle accueille des équipements culturels (dont un théâtre) et sportifs (2 complexes).

Dotée d'un hôpital, la ville a un des plus grands centres départementaux dédié à la vue (l'Institut Ophtalmique).

- Présenter une dégradation de la situation du centre-ville et en particulier de sa situation commerciale
Autrefois caractérisée par son activité minière et ferroviaire (gare de triage), la ville de Somain souffre aujourd'hui d'une dégradation du bâti, la rue commerçante autrefois attractive présente des immeubles vieillissants aux façades mal entretenues et aux étages vides. Son tissu commercial encore dense présente cependant une évolution révélatrice d'un déclin de son attractivité. Outre la diminution du nombre de commerces, le contexte concurrentiel exacerbé sur le territoire fait craindre des difficultés accrues. Les services médicaux sont encore nombreux mais le départ en retraite de nombreux médecins généralistes à l'horizon 2020-2022 risque de provoquer une insuffisance de l'offre de soins. En termes de mobilité, la ville doit améliorer sa desserte notamment en raison de l'évolution des modes de déplacement, l'espace étant exagérément dédié à la voiture.

Au travers de cet appel à projets, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner les Communes qui portent une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale, prenant en compte l'ensemble des causes du défaut d'attractivité du centre-ville. C'est à cette tâche ambitieuse que s'engage la Commune dans son diagnostic multithématique, multi-partenarial, partagé et concerté.

Le diagnostic est mené dans une démarche globale, appréhendant tous les enjeux du territoire. Le périmètre Cœur de Ville est celui de la centralité. Afin d'avoir une vision à 360°, l'ensemble des thématiques impactant la centralité a été abordé et étudié.

Au final, le diagnostic mené par les services de la ville a permis aux élus d'identifier les enjeux multiples :

- Améliorer l'accessibilité des modes et parcours de déplacement dans le centre-ville en y développant une offre de commerces et services de qualitative, innovante et différenciante
- Donner envie de se promener en centre-ville en redonnant la place aux piétons, en améliorant le cadre de vie et en y apportant du végétal.
- Amener une clientèle de proximité pour les Commerces en créant du logement dans le centre-ville, en développant du tertiaire, en recentrant les équipements culturels, en captant d'avantage les flux de la gare.
- Donner envie aux usagers de rester dans le centre-ville en créant des espaces de convivialité et propices à la flânerie.

Fort de ce travail mené pendant 2 ans, la Commune a souhaité décliner les orientations stratégiques de façon opérationnelle à travers l'Appel à projets du Conseil Régional des Hauts-de-France « Redynamiser les centres-villes ». Sa candidature repose sur un partenariat solide constitué d'acteurs publics et privés représentant un large panel allant du monde de l'entreprise aux acteurs publics.

Il vous est proposé si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter l'ensemble du dossier tel que déposé auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention à toutes les instances susceptibles de cofinancer les projets, de demander au Conseil Régional des Hauts-de-France une aide à la finalisation des projets visant à obtenir un accompagnement de la Région en ingénierie.

Proposition votée à l'unanimité

3) **Consultation sur la demande présentée par la Société DIMAPLAST en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt logistique sur la ZA de la Renaissance à Somain**

La Société DIMAPLAST dont le siège social est situé Rue Léonard de Vinci – Z.A « La Renaissance » à SOMAIN, a demandé l'autorisation de l'Etat en vue d'exploiter un entrepôt logistique comprenant les activités principales suivantes soumises à l'enregistrement d'un titre des Installations classées pour la protection de l'environnement :

- Stockage de catégories de matières, produits ou substances en quantité supérieure à 500 tonnes
- Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) supérieur ou égal à 1 000 m³ mais inférieur à 40 000 m³.
- Installation de transit, regroupement tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchoucs, textiles, bois. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1 000 m³.

La consultation du public prévue par les dispositions du code de l'environnement a eu lieu du 2 mars 2019 au 29 mars 2019. Le Conseil Municipal doit émettre un avis au plus tard quinze jours après la clôture de la consultation du public. Il lui est proposé d'émettre un avis favorable à l'enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt logistique par la Société DIMAPLAST sur la Zone d'Activités de la Renaissance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'enregistrement pour l'exploitation d'un entrepôt logistique par la Société DIMAPLAST sur la Zone d'Activités de la Renaissance.

Proposition votée à l'unanimité

4) **Subventions exceptionnelles aux Mouvements Associatifs**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|---|----------|
| Collège Victor Hugo | 200,00 € |
| Association « Les Familles Italiennes » | 766,00 € |
| USAC Football | 602,00 € |
| Association Somain-Rieulay Athlétisme | 450,00 € |

Proposition votée à l'unanimité

5) Compte-rendu des décisions

• Marchés publics

- Construction d'un local associatif tir à l'arc (Réf. 0118M05)

Le lot 1 « Clos couvert » de la réalisation d'un club house pour le club de tir à l'arc est confié à la Société RAMERY CONSTRUCTION BOIS dont le siège social est situé ZA Village Nord, Rue de Flandre à (62 190) LILLERS.

Le lot 2 « Carrelages » de la réalisation d'un club house pour le club de tir à l'arc est confié à la Société CARROBAT C dont le siège social est situé 488 Rue Philibert Delorme à (59490) SOMAIN.

Le lot 3 « Faux plafonds/peintures » de la réalisation d'un club house pour le club de tir à l'arc est confié à la Société BC BATIMENT dont le siège social est situé ZAC Barrois Bât Relais C1, 198 Rue du Bois à (59182) MONTIGNY-EN-OSTREVENT.

Le lot 4 « Electricité » de la réalisation d'un club house pour le club de tir à l'arc est confié à la Société BERCCQ dont le siège social est situé 65 Rue Guynemer à (59500) DOUAI.

Le lot 5 « Voiries et réseaux divers/clôtures » de la réalisation d'un club house pour le club de tir à l'arc est confié à la SARL DUMONT PHILIPPE dont le siège social est situé 16 Bis Rue de la Jauderaie à (59176) MASNY.

• Indemnités de sinistre

- Indemnisation de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales suite à l'incendie de poubelles survenu le 29/08/2018 et ayant causé des dégâts importants sur 2 logements sis 153 – 155 Rue du 8 Mai 1945 de la Résidence autonomie du Maraiscaux.

• Tarifs

- Accueil péri-scolaire
- Restauration scolaire ; fixation des prix du repas

• Fêtes

- CONTRAT avec la Société POMMERY Productions
Défilé carnavalesque du jeudi 30 mai 2019

- CONTRAT avec la Société POMMERY Productions
Retraite aux Flambeaux du samedi 13 juillet 2019
- CONTRAT avec la Société POMMERY Productions
Fête Nationale du dimanche 14 juillet 2019
- CONTRAT avec la Société POMMERY Productions
Arrivée du Père Noël du mardi 24 décembre 2019
- Contrat d'engagement avec l'Association Anim'tout
Défilé carnavalesque du jeudi 30 mai 2019
- Contrat avec la Société de SJOKOS et l'agent artistique Jacques DELANNOY
Spectacle pour le carnaval du jeudi 30 mai 2019

- **Informatique**

- Avenant n°1 au contrat (n°2017/12/1842 GF) de maintenance et d'assistance du progiciel Ciril Net Finances avec la société CIRIL GROUP dont le siège social est situé 49 Avenue Albert Einstein à (69 603) VILLEURBANNE CEDEX.
Date d'effet du contrat : le 01/01/2019
- Avenant au contrat (n°2018/03/1842 GRH) de maintenance et d'assistance du progiciel Ciril Net RH avec la société CIRIL GROUP dont le siège social est situé 49 Avenue Albert Einstein à (69 603) VILLEURBANNE CEDEX.
Date d'effet du contrat : le 01/01/2019
- Contrat avec la société Arpège pour le progiciel CONCERTO OPUS pour l'année 2019
- Contrat avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour le progiciel SUFFRAGE WEB : gestion des élections politiques avec le Répertoire Electoral Unique (R.E.U.); à compter du 16/01/2019 jusqu'au 31/12/2019 renouvelable tacitement pour une période d'un an, deux fois maximum.

- **Contrats et conventions**

- Convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération du Nord relative au séjour au Centre Bouesse-La Garenne du Lundi 8 juillet 2019 au Lundi 15 juillet 2019.
(Nombre de jeunes : 45 et Encadrement : 7 adultes)
- Convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération du Nord relative au séjour au Centre Adrien Roche à MESCHERS SUR GIRONDE du Vendredi 2 août 2019 au Vendredi 9 août 2019.
(Nombre de jeunes : 15 et Encadrement : 3 adultes)
- Contrat de location gîtes de groupes pour le séjour à BAILLEUL à la ferme BECK, du 22 au 26 juillet 2019, dans le cadre de l'accueil de loisirs. (Nombre de jeunes : 24 et Encadrement : 3 adultes)

- Convention avec l'école Notre-Dame de la Renaissance sise 379 Rue Wilson à (59490) SOMAIN concernant le montant de la participation communale pour l'année 2019.
- Avenant n°2 au bail de location de l'immeuble sis 14 rue Pasteur à (59490) SOMAIN modifiant l'article 5 « Révision du loyer » du Bail en date du 30 juillet 1997.
Ledit avenant est conclu entre la Ville de Somain et Maître Patrick DELAHAY, Avocat au Barreau de DOUAI.

Le Conseil Municipal prend acte

6) Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du budget de la ville

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel réalisé par l'ordonnateur et attesté par le comptable
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 réalisés par l'ordonnateur.

| | |
|--|-----------------|
| Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017 | -1 636 418,33 € |
| Résultat d'investissement au 31/12/2018 | 1 066 581 93 € |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018 | -91 728 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 661 564, 40 € |
| Résultat global de la section de fonctionnement 2018 | 5 408 962,13 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice 2018
- décider d'affecter la somme de 4 747 397,73 € (résultat fonctionnement) en recettes d'investissement.

Proposition votée à l'unanimité

7) Vote des taux d'imposition

Chaque année, le Conseil Municipal doit arrêter les taux d'imposition de la fiscalité directe communale pour l'année à venir.

En effet, les communes perçoivent le produit dans trois taxes suivantes :

- La Taxe d'Habitation
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

Conformément aux engagements pris lors du vote du rapport sur les orientations budgétaires, les taux de la fiscalité directe communale 2018 seront proposés comme suit :

| <u>Evolution des taux</u> | <u>Impôt</u> | <u>Taux 2018</u> | <u>Taux 2019</u> |
|----------------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|
| 0,00% | TH | 20,60 % | 20,60 % |
| 0,00% | TFB | 28,12 % | 28,12 % |
| 0,00% | TFNB | 74,23 % | 74,23 % |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux d'imposition de la fiscalité directe communale pour l'année à venir.

Proposition votée à l'unanimité

8) **Budget primitif 2019**

Annexe n°1

Proposition adoptée par 26 voix pour et 5 abstentions celles de Messieurs VANLICHTERVELDE, BALLIEU, DUBOIS et Mesdames BERNARD et HUTIN

9) **Centre Communal d'Action sociale – Subvention annuelle**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 1 700 000 €

Proposition adoptée à l'unanimité

10) **Droit de préemption urbain**

Annexe n°2

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18h40.



Le Maire

Julien QUENNESSON